

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1356

22 juin 2011

SOMMAIRE

Absolute Renewable S.A.	65051	Industrial Securities Nanterre S.à r.l.	65056
Anubia S.A.	65075	Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l.	65058
Autogrill Finance S.A.	65056	INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent qua- rante-cinquième (245.) S.e.c.s.	65086
Banque BPP S.A.	65055	Investments Global Holding S.A.-SPF	65086
Bromley S.A.	65059	Kamea International S.A.	65058
Cat Tail S.A.	65042	Laurasia Holding S.A., SPF	65082
Censi SP S.à r.l.	65059	Lille Storm S.A.	65066
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A.	65042	Lille Storm S.A.	65066
Courlux (Europe) S.A.	65051	Lille Storm S.A.	65066
Douro Capital Management S.à r.l.	65076	Lille Storm S.A.	65068
Eden 4 S.à r.l.	65082	LMR Investments S.à r.l.	65050
Edward S.A.	65051	LSF4 Pool I Holdings S.à r.l.	65058
Edward S.A.	65053	Lux International Strategy	65068
Edward S.A.	65053	LX Alpha S.à r.l.	65051
Euro-Furniture Holding S.A.	65052	MAN Finance and Holding S.à r.l.	65067
Euro-Furniture (SPF) S.A.	65052	Mekkafood Holding S.à r.l.	65075
Euroma Holding S.A.	65054	MH Holding SA	65067
Euroma (SPF) S.A.	65054	MH (SPF) S.A.	65067
Faber Quisque S.à r.l.	65050	Regum Holding S.à r.l.	65052
G&A Services S.à r.l.	65069	Rovi International Solutions S.à r.l.	65069
Gateway III - Euro CLO S.A.	65056	Service Plus S.à r.l.	65050
GSC European CDO III S.A.	65056	Stamford Holding S. à r.l.	65088
Health and Learn Holding S.A.	65057	Xylène Holding S.A.	65054
Health and Learn (SPF) S.A.	65057		
If Two Log 1 SC 1 S.à r.l.	65056		
ILP II S.C.A., SICAR	65072		

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.447.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2011:

- FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Fiduciaire Patrick Sganzerla Sarl.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011055379/15.

(110061712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Cat Tail S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 159.730.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Hüseyin Baki CELIKBAS, retraité, né le 21 mars 1949 à Istanbul (Turquie), demeurant à 77/1, Cevdetpasa cad., 34342 Küçük Bebek (Turquie)

ici représenté par Maître Joëlle CHOUCROUN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "CAT TAIL S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le conseil et le négoce, notamment dans le domaine immobilier.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 20 juin à 11.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Hüseyin Baki CELIKBAS, prédésigné et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant prédésigné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Hüseyin Baki CELIKBAS, retraité, né le 21 mars 1949 à Istanbul (Turquie), demeurant à 77/1, Cevdetpasa cad., 34342 Küçük Bebek (Turquie), est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Monsieur Romain LOIR, directeur de missions, né le 21 mars 1980 à Provins (Seine et Marne-France), demeurant 1bis Avenue de Lingenfeld Résidence Clos Village, 77200 Torcy (France), est nommé commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

5) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II (2^{ème} étage).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of March.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Hüseyin Baki CELIKBAS, retired, born on March 21st, 1949, in Istanbul (Turkey), residing at 77/1, Cevdetpasa cad., 34342 Küçük Bebek (Turkey),

here represented by Me Joëlle CHOUCROUN, attorney in law, residing professionally at L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "CAT TAIL S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the company is the council and trading, namely in the real estate domain.

The purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 20th day of June at 11.30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Hüseyin Baki CELIKBAS, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by law and the bylaws, Mr Hüseyin Baki CELIKBAS, retired, born on March 21st, 1949, in Istanbul (Turkey), residing at, 77/1, Cevdetpasa cad., 34342 Küçük Bebek (Turkey), is appointed as sole director and will exercise the powers devolving of the Board of Directors of the Company.
- 3) Mr. Romain LOIR, director, born on March 21st, 1980 in Provins (Seine et Marne -France), residing at 1bis, Avenue de Lingenfeld, Résidence Clos Village, 77200 Torcy (France), is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.
- 5) The address of the registered office of the Company will be established in L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II (2nd floor).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Signé: Joëlle CHOUCROUN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2011. Relation GRE/2011/1077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011041884/424.

(110047661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Faber Quisque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.923.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055701/9.

(110062284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Service Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 83, Cité Roger Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 35.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011055169/11.

(110060934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

LMR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.386.

Extrait des Résolutions adoptées par les Actionnaires de la Société le 31 décembre 2010

Il résulte du procès verbal des résolutions des Actionnaires du 31 décembre 2010 que:

- AR INVESTMENTS 2010 LLC, transfère l'intégralité de ses 104 (cent quatre) parts sociales à RBC Trustees (Guernsey) Limited;
- HR INVESTMENTS 2010 LLC, transfère l'intégralité de ses 104 (cent quatre) parts sociales à RBC Trustees (Guernsey) Limited;
- LXB INVESTMENTS 2010 LLC, transfère l'intégralité de ses 104 (cent quatre) parts sociales à RBC Trustees (Guernsey) Limited;
- RH INVESTMENTS 2010 LLC, transfère l'intégralité de ses 104 (cent quatre) parts sociales à RBC Trustees (Guernsey) Limited;
- VXI INVESTMENTS 2010 LLC, transfère l'intégralité de ses 104 (cent quatre) parts sociales à RBC Trustees (Guernsey) Limited.

Aussi, le nouvel actionnaire, en sa qualité de trustee, est RBC Trustees (Guernsey) Limited ayant son siège social à Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3BQ. Il détient les 520 (cinq cent vingt) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie CZAPLA-STOEHR

Un mandataire

Référence de publication: 2011064245/25.

(110072292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

LX Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.042.

—
RECTIFICATIF

Dans la mention pour publication concernant la modification des gérants de la Société, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 28 mars 2011, sous le numéro L110048985, il y a lieu de lire ce qui suit:

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2011 que Madame Michelle Capiod a démissionné sa fonction de gérant catégorie A de la Société.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2011 de la même Assemblée Générale, que Monsieur Jan Krzewinski, né le 5 décembre 1983 à Varsovie, Pologne, avec adresse professionnel à 29e étage, Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw, Pologne a été nommé comme gérant catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2011062221/21.

(110069884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Absolute Renewable S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.288.

—
Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 8 avril 2011.

Le 15 avril 2011.

SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Alex PHAM / Corinne BITTERLICH

Manager / Senior Vice Président

Référence de publication: 2011055254/12.

(110061475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Courlux (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.063.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055270/10.

(110061485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Edward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 46.767.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDWARD SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011055273/12.

(110061490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Regum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.525.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 4 avril 2011 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Spokane - Projectos e Consultoria S.A, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., immatriculé sous le numéro B 46448 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, dont le siège social se situe 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg ne détient plus aucune part de la Société.

- Spokane - Projectos e Consultoria S.A, dont le siège social se situe 2 Avenida Zarco, P-9000 - 069 Madère, Portugal, détient 1.250.000 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Regum Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011063232/20.

(110069731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Euro-Furniture (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Euro-Furniture Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.817.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EURO-FURNITURE HOLDING S.A» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 62.817, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 7 janvier 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 295 en date du 30 avril 1998.

L'Assemblée est ouverte à 11h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumis au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de EURO-FURNITURE (SPF) S.A. La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16699. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011053654/64.

(110060066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Edward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 46.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDWARD SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011055274/12.

(110061493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Edward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 46.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDWARD SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011055275/12.

(110061494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Xylène Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 53.156.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 04 mai 2011

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENS de sa fonction d'Administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Madame Comelia METTLEN, née à Saint-Vith (Belgique) le 29 janvier 1963, et demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur de la société pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour XYLENE HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011063246/20.

(110070114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Euroma (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Euroma Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.156.

—
L'an deux mille dix, le vingt décembre

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EUROMA HOLDING S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 86.156, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 31 janvier 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 844 en date du 4 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte à 10h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de EUROMA (SPF) S.A. La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Muhovic; Pache; Danelli, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16701. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-
e

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 AVRIL 2011.

Référence de publication: 2011053668/64.

(110060180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Banque BPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.890.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 avril 2011, que l'Assemblée a nommé Administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Josep PERALBA, Administrateur,
demeurant professionnellement Av. Meritxell, 80 AD-500 Andorra La Velia;
- Monsieur Xavier CORNELL A, Administrateur,
demeurant professionnellement Av. Meritxell, 80 AD-500 Andorra La Velia;
- Monsieur Stéphane BOSI, Administrateur,
demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur José Luis DORADO, Administrateur,
demeurant professionnellement Av. Meritxell, 80 AD-500 Andorra La Velia;
- Monsieur Francisco MARTINEZ, Administrateur,
demeurant professionnellement Av. Meritxell, 80 AD-500 Andorra La Velia;

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pour extrait conforme

Banque BPP S.A.

Crédit Andorrà Group

Référence de publication: 2011064463/26.

(110072036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Gateway III - Euro CLO S.A., Société Anonyme,
(anc. GSC European CDO III S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.351.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011055278/14.

(110061307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

If Two Log 1 SC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 132.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055283/10.

(110061297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Industrial Securities Nanterre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055288/10.

(110061305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Autogrill Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.270.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 8 avril 2011.

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de prolonger les mandats jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Conseil d'administration:

- M. Mario Zanini, dirigeant Autogrill S.p.A., demeurant à Rozzano, Milan (Italie),
- M. Gustave Stoffel, Licencié et maître en Administration et Gestion, demeurant à Luxembourg,
- M. Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- Clybouw et Associés, Audit de Banques et d'Entreprises S.à r.l., 128, Route d'Arlon, Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011063428/20.

(110071134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

**Health and Learn (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Health and Learn Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.437.

L'an deux mille dix, le 20 décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HEALTH AND LEARN HOLDING S.A» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 87.437, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1151 en date du 31 juillet 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.

2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings).

3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** La société prend la dénomination de HEALTH AND LEARN (SPF) S.A.»

(Le reste sans changement.)

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 16710. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053700/64.

(110060050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055290/10.

(110061299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Kamea International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.440.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055297/10.

(110061486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

LSF4 Pool I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 134.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 102.543.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2011, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2011, LAC/2011/20853, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "LSF4 Pool I Holdings S.à r.l." (en liquidation volontaire), R.C.S Luxembourg Numéro B102543 ayant son siège social à L-2557 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2093 du 28 octobre 2004;

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 3 mai 2011, non encore publié au Mémorial C;

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante : 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064248/24.

(110072345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Censi SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bromley S.A.).**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 21.630.

Im Jahre zwei tausend und elf, den zwölften Tag im April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft Bromley S.A., mit Sitz in L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine, R.C.S. Luxemburg Nummer B 21.630 (die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Jacques DELVAUX, Notar zum damaligen Zeitpunkt in Esch-sur-Alzette, am 22. Mai 1984, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 167 vom 25. Juni 1984 und ihre Satzung zum letzten Mal geändert durch Urkunde aufgenommen durch Carlo WERSANDT, Notar in Luxemburg, am 18. März 2011, noch nicht veröffentlicht im Mémorial.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Christina SCHMIT, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende bestellt zum Sekretär und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Alain THILL, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf alle Ladungsfristen und -formalitäten.
2. Rücktritt des gegenwärtigen Kommissars und Entlastung.
3. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in CENSI SP S.à r.l.
4. Umwandlung mit sofortiger Wirkung der Gesellschaft von einer Aktiengesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem folgenden Gesellschaftszweck:

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen,

Schuldscheinen, Eigenwechsellern und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschließen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

5. Komplette Neufassung der Satzung der Gesellschaft.

6. Bestätigung der Fortsetzung der Mandate der Herren Daniel Kranz, Achim Mattes, Thomas Bohnstedt, Kai Braun, Marc-Oliver Scharwath und Frank Zabel als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer.

7. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten durch vorgenannten Herrn Alain THILL, erklären, dass sie auf ihr Recht der vorherigen Einberufung der gegenwärtigen Versammlung verzichten, umfänglich und ausreichend über die vorliegende Tagesordnung informiert wurden und sind der Auffassung, dass die Versammlung somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen können. Weiterhin erklären die Gesellschafter, dass ihnen die gesamte relevante Dokumentation für diese Versammlung innerhalb eines angemessenen Zeitraums zur Verfügung gestellt wurde, die die genaue Überprüfung jedes einzelnen Dokumentes ermöglichte.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt einstimmig den Rücktritt des gegenwärtigen Kommissars EURAUDIT S.à r.l. an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Bezeichnung der Gesellschaft in CENSI SP S.à r.l. abzuändern.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von einer Aktiengesellschaft („société anonyme“) in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) mit neuem Gesellschaftszweck wie in der Tagesordnung angegeben umzuwandeln und die zehn tausend (10.000) bestehenden Aktien ohne Nennwert in zehn tausend (10.000) Anteile ohne Nennwert umzuwandeln.

Fünfter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird die Satzung der Gesellschaft komplett neugefasst und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

„Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen CENSI SP S.à r.l., die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt (nachstehend die "Gesellschaft") insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Stadt Luxemburg durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilkapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt drei hundert neun tausend acht hundert sechsundsechzig Euro und einundneunzig Cent (EUR 309.866,91), eingeteilt in

(a) fünf tausend (5.000) voll eingezahlte Anteile der Klasse A ohne Nennwert (die "A-Anteile" und deren Eigentümer der/die "Gesellschafter Klasse A"); und

(b) fünf tausend (5.000) voll eingezahlte Anteile der Klasse B ohne Nennwert (die "B-Anteile" und deren Eigentümer der/die "Gesellschafter Klasse B").

Die A-Anteile und die B-Anteile werden nachfolgend zusammen als "Anteile" oder einzeln als "Anteil" bezeichnet, die Gesellschafter Klasse A und Klasse B nachfolgend, je nach Zusammenhang einzeln oder gemeinsam als die "Gesellschafter".

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Stammkapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form, die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines ents-

prechenden Beschlusses der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung bzw. entsprechender Verträge zwischen Gesellschaft und dem finanzierenden Gesellschafter.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

8.4 Werden mehrere Geschäftsführer bestellt, so ist jeder Geschäftsführer im Bestellungsbeschluss entweder der Gruppe A (der/die "A-Geschäftsführer") oder der Gruppe B (der/die "B-Geschäftsführer") zuzuordnen, wobei (i) als A-Geschäftsführer die anhand einer von dem/den Gesellschafter(n) Klasse A vorgelegten Kandidatenliste vorgeschlagenen Personen zu bestellen sind; und (ii) als B-Geschäftsführer die anhand einer von dem/den Gesellschaftern Klasse B vorgelegten Kandidatenliste vorgeschlagenen Personen zu bestellen sind; wobei (iii) nach Möglichkeit jeweils gleich viele A-Geschäftsführer und B-Geschäftsführer bestellt sein sollen und (iv) A-Geschäftsführer auf Vorschlag des/der Gesellschafter(s) Klasse A und B-Geschäftsführer auf Vorschlag des/der Gesellschafter(s) Klasse B abgerufen sind.

Art. 9. Befugnisse des Alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der Alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

9.4 Vorbehaltlich der Bestimmungen von Artikel 9.2, benötigt/benötigen der/die Alleinige Geschäftsführer oder der Vorstand eine vorherige Genehmigung der Gesellschafter, um durchzuführen:

(a) Erwerb, Belastung und Verkauf/Veräußerung von Immobilien;

(b) Erwerb, Belastung und Verkauf von Beteiligungen an anderen Unternehmen;

(c) Gründung von Unternehmen und Zweigniederlassungen;

(d) Rechtsgeschäfte und sonstige Rechtshandlungen (insbesondere Garantie- und Patronateserklärungen, sowie Bestellung von Sicherheiten), sofern diese im Einzelfall zu Verbindlichkeiten der Gesellschaft in Höhe von mehr als EUR 250.000,00 führen, ausgenommen jedoch Rechtsgeschäften/ Rechtshandlungen zur Finanzierung von Tochtergesellschaften und/oder zur Besicherung von Verbindlichkeiten von Tochtergesellschaften gegenüber Dritten;

(e) sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind - in allen Angelegenheiten und Rechtshandlungen über deren Vornahme/Durchführung bzw. Nichtvornahme/Nichtdurchführung sich die Geschäftsführer nicht einigen können, sofern auch nur ein Geschäftsführer den Gesellschaftern die betreffende Angelegenheit/Maßnahme zur Entscheidung vorlegt; sowie

(f) alle vorgenannten Angelegenheiten/Rechtshandlungen gemäß vorstehend (a) bis (e), sofern diese in Tochtergesellschaften vorgenommen werden bzw. Tochtergesellschaften betreffen, und die Gesellschaft sich an diesen beteiligt (z.B. durch Stimmrechtsausübung der Gesellschaft in Gesellschafterversammlungen Tochtergesellschaften und/oder Vornahme von Geschäftsführungsmaßnahmen in Tochtergesellschaften durch die Gesellschaft).

Zur Vermeidung von Zweifeln wird festgestellt, dass alle anderen Maßnahmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich sind, nicht der Zustimmung der Gesellschafter bedürfen, mit Ausnahme der Maßnahmen und Rechtsgeschäfte, die oben unter Punkt (a) bis (f) aufgelistet sind, die weiterhin die Zustimmung von Gesellschaftern benötigen.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines Alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift je eines A-Geschäftsführers und eines B-Geschäftsführers gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegation und Beauftragter des Alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln:

Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder mit der vorherigen Zustimmung aller Teilnahmeberechtigten, werden die Sitzungen des Vorstands mindestens drei (3) Kalendertage vor ihrem Termin durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel (Fax genügt) einberufen. Jede dieser Benachrichtigungen soll Ort und Zeit der Sitzung sowie die Tagesordnung angeben. Jeder Geschäftsführer kann auf seine Einberufung wie oben ausgeführt verzichten. Für Sitzungen, deren Zeit und Ort in einem zuvor von der Geschäftsführung angenommenen Beschluss festgelegt wurde, ist keine gesonderte Benachrichtigung erforderlich.

Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann (i) - bei vorheriger ordnungsgemäßer Benachrichtigung/Einladung - wirksam beraten und beschließen, wenn zumindest die Hälfte aller Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist; bzw. (ii) - ohne vorherige Benachrichtigung - wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Frist- und Formvorschriften für die Einberufung verzichten.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Beschlussfassungen des Vorstandes bedürfen in allen Angelegenheiten der einfachen Mehrheit der anwesenden bzw. vertretenen Geschäftsführer, wobei stets zumindest jeweils ein A-Geschäftsführer und B-Geschäftsführer zustimmen müssen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben. Für die erforderlichen Mehrheiten gilt Art. 12.4 sinngemäß.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedwedem Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Hauptversammlung der Gesellschafter

Art. 13. Befugnisse der Hauptversammlung der/s Gesellschafter/s - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Generalhauptversammlung der Gesellschafter übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Generalhauptversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Generalhauptversammlungen der Gesellschafter ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Generalhauptversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche Generalhauptversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstigen Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über eine Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Generalhauptversammlung ausgeübt werden.

Art. 15 Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Generalhauptversammlung der Gesellschafter oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Generalhauptversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 12 und Art. 16.5 der Satzung getroffen.

16.4 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können die Gesellschafter/der Gesellschafter, auf Grundlage eines Rechenschaftsberichts der Geschäftsführer, beschließen Interimsdividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

16.5 Erlösrückführung. Die Gesellschafter und Geschäftsführer der Gesellschaft sind berechtigt und - im Rahmen des durch Gesetzes zulässigen und unter angemessener Berücksichtigung der jeweiligen Liquiditätslage der Gesellschaft - verpflichtet, alle auf Ebene der Gesellschaft aus Rückflüssen jedweder Art (insbesondere aus Dividenden, sonstigen Ausschüttungen, Darlehensrück- oder Zinszahlungen etc.) anfallenden Barmitteln (Buchund/oder Bargeld), die die Gesellschaft von ihren Tochtergesellschaften oder durch Verkauf/Veräußerung ihrer Tochtergesellschaften erhält, möglichst zeitnah nach Anfall bei der Gesellschaft an ihre Gesellschafter auszuzahlen und auszuschütten, und alle hierzu erforderlichen Rechtshandlungen und/oder Beschlüsse vorzunehmen.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.“

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, dass die Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft, namentlich die Herren Daniel KRANZ, Achim MATTES, Thomas BOHNSTEDT, Kai BRAUN, Marc-Oliver SCHARWATH und Frank ZABEL, sofort nach Umwandlung der Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ihr Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer fortführen werden, die Herren Daniel KRANZ, Achim MATTES und Thomas BOHNSTEDT als A-Geschäftsführer und die Herren Kai BRAUN, Marc-Oliver SCHARWATH und Frank ZABEL als B-Geschäftsführer. Die Genannten haben dies in entsprechenden Bestätigungsschreiben bestätigt.

Feststellung

Die Generalversammlung stellt einstimmig fest, dass die zehn tausend (10.000) Anteile der Gesellschaft sich wie folgt verteilen:

1) CENSI Holding A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburger Rechts mit Sitz in L-1341 Luxemburg, 7, place Clairefontaine, fünf tausend A-Anteile	5.000
2) CENSI Holding B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburger Rechts mit Sitz in L-1341 Luxemburg, 7, place Clairefontaine, fünf tausend B-Anteile	5.000
Total: zehn tausend Anteile	<u>10.000</u>

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen oder berechnet werden, wird auf ungefähr ein tausend vier hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Christina SCHMIT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2011. Relation GRE/2011/1487. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Kopie.

Junglinster, den 13. April 2011.

Référence de publication: 2011052942/396.

(110059360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055300/10.

(110061429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055301/10.

(110061457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055302/10.

(110061458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

MAN Finance and Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.225.

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Peter PARK a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 31 mars 2011.

En outre, en date du 3 mai 2011, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- accepter la démission de Monsieur Peter PARK de sa fonction de gérant de la Société;
- nommer Monsieur Jochen HANKE, né le 1^{er} mars 1970 à Würzburg, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: Ungererstrasse 69, 80805 München, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jochen HANKE

Monsieur Bernd JANIETZ

Monsieur Wolfgang BETZ

Monsieur Frank H. LUTZ

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

MAN Finance and Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011064257/24.

(110072390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**MH (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. MH Holding SA).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.734.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MH HOLDING S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 94734, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 878 en date du 27 août 2003.

L'Assemblée est ouverte à 11h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente de l'article 1 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société sous la dénomination de MH (SPF) S.A.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; PACHE, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16893. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011053773/64.

(110060205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011055303/10.

(110061459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lux International Strategy
CACEIS Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011055304/12.

(110060861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Rovi International Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 97.546.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 27 avril 2011

L'associé unique de la Société a révoqué Monsieur Philippe Thieriot de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 avril 2011.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Rolf Hartley, dont l'adresse professionnelle se situe au 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg en tant que gérant de la Société à compter du 27 avril 2011 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ces changements, le conseil de gérance de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

- Mark Alloy, gérant;
- Stephen Yu, gérant;
- James Budge, gérant; et
- Rolf Hartley, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte et au nom de Rovi International Solutions S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011063744/22.

(110071614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

G&A Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.243.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "PGO Invest S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137472,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

2) Monsieur Raoul THOMÉ, conseiller fiscal, comptable, né à Luxembourg, le 18 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "G&A Services S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services de tous travaux de comptabilité générale et de conseil fiscal, l'exécution de tout mandat de gestion et d'organisation administrative et la prestation de services de travaux administratifs, de travaux de secrétariat et de formation, la rédaction de rapports d'études ainsi que toutes activités se rattachant directement à l'exécution de travaux comptables et administratifs.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "PGO Invest S.à r.l.", prédésignée, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Raoul THOMÉ, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Le siège social est établi à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
- Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants:
 - Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau; et
 - Monsieur Raoul THOMÉ, conseiller fiscal, comptable, né à Luxembourg, le 18 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. GOLDSCHMIDT, R. THOMÉ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2011. LAC/2011/17387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011053685/124.

(110060608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 123.060.

In the year two thousand eleven, on the third of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Adrien COULOMBEL, employee, having professional residence in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney of the Manager of the «société en commandite par actions», "ILP II S.C.A., SICAR", registered in the Luxembourg Company Register under section B number 123060 and having its registered office at 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, which was incorporated by a deed of the undersigned notary of December 18, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 760 of May 2, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 19, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 885 of April 28, 2010 (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager on 25 February 2011, a certified copy of these resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at ninety-six million five hundred fifteen thousand nine hundred eighty-eight euro fifty-nine cents (EUR 96,515,988.59) divided into nine million six hundred forty-eight thousand four hundred ninety-eight point eight five eight seven (9,648,498.8587) limited Class A Shares, three thousand ninety-nine (3,099) limited Class B Shares and one (1) unlimited Management Share.

II.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital for a maximum total subscription price of one million five hundred ninety thousand seven hundred seventy six euro forty one cents (EUR 1,590,776.41), within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

III.- The Company's Manager, in its resolutions adopted on 25 February 2011, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of two hundred eighty-five thousand euro (EUR 285,000.-) in order to raise it from its present amount of ninety-six million five hundred fifteen thousand nine hundred eighty-eight euro fifty-nine cents (EUR 96,515,988.59) to an amount of ninety-six million eight hundred thousand nine hundred eighty-eight euro fifty-nine cents (EUR 96,800,988.59) by the creation and the issue of twenty-eight thousand five hundred (28,500) new limited Class A Shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

IV.- The Company's Manager further resolved to accept the subscriptions on February 25, 2011 of twenty-eight thousand five hundred (28,500) new Class A Shares.

V.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash for a total amount of two hundred eighty-five thousand euro (EUR 285,000.-) as follows:

Limited Shareholders	Number of shares subscribed	Share capital (EUR)
Società Cattolica di Assicurazione Coop.a.r.l.	3,562.5000	35,625.00
Value Secondary Investments SICAR S.C.A.	1,187.5000	11,875.00
Efibanca S.p.A.	5,937.5000	59,375.00
Romano Consulting S.r.l.	237.5000	2,375.00
CO.RE.FI. Compagnia Fiduciaria S.r.l.	356.2500	3,562.50
GALOTTI S.p.A.	2,137.5000	21,375.00
GEFICO S.A.	237.5000	2,375.00
Grumus Consultadoria e Marketing Lda	237.5000	2,375.00
Evoluzione Finanziaria S.r.l.	475.0000	4,750.00
V2 Società Semplice	451.2500	4,512.50
Denham Corp.	2,315.6250	23,156.25
Magata Consultadoria e Servicos Lda	1,484.3750	14,843.75
Piena Ltd	1,900.0000	19,000.00
Gregory Venture Ltd. Inc.	1,662.5000	16,625.00

A.Rise & Co S.r.l.	2,280.0000	22,800.00
Investimenti Atlantici S.r.l.	475.0000	4,750.00
Wentcorp Ltd	475.0000	4,750.00
Allianz Private Equity Partners Europa I	1,187.5000	11,875.00
Crown Private Equity Plc	1,187.5000	11,875.00
Sibad International S.A.	712.5000	7,125.00
Total	28,500.0000	285,000.00

The total sum of two hundred eighty-five thousand euro (EUR 285,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

V. As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital Article 8 (b) and (e) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 8 (b). "The capital of the Company is set at ninety-six million eight hundred thousand nine hundred eighty-eight euros fifty-nine cents (EUR 96,800,988.59) divided into nine million six hundred seventy-six thousand nine hundred ninety-eight point eight five eight seven (9,676,998.8587) limited Class A Shares, three thousand ninety-nine (3,099) limited Class B Shares held by the limited shareholders ("Associés Commanditaires") and one (1) unlimited Management Share held by the unlimited shareholder ("Associé Gérant Commandité")."

(e). "The Manager is authorized to increase in one or several times the share capital of the Company and to issue additional Limited Shares in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus, for a maximum total subscription price of one million three hundred five thousand seven hundred seventy six euro forty one cents (EUR 1,305,776.41)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Adrien Coulombel, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Gérant Commandité de la société en commandite par actions «ILP II S.C.A., SICAR», enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 123.060 et ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 760 du 2 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 885 du 28 avril 2010, (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 25 février 2011 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-seize millions cinq cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-huit euros cinquante-neuf cents (EUR 96.515.988,59) représenté par:

- une (1) Action de Commandité,

- neuf millions six cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit virgule huit cinq huit sept (9.648.498,8587) actions de Classe A, et

- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe B.

II.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit, pour un montant total de souscription de un million cinq cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-seize

euros quarante et un cents (EUR 1.590.776,41) dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

III.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans ses résolutions du 25 février 2011, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-seize millions cinq cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-huit euros cinquante-neuf cents (EUR 96.515.988,59) à quatre-vingt-seize millions huit cent mille neuf cent quatre-vingt-huit euros cinquante-neuf cents (EUR 96.800.988,59) par la création et l'émission de vingt-huit mille cinq cents (28.500) nouvelles actions de Classe A ayant une valeur de dix euros (EUR 10,-) par action et ayant les mêmes droits que les Actions existantes.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société a également admis les souscriptions le 25 février 2011 de vingt-huit mille cinq cents (28.500,-) nouvelles actions de Classe A.

V.- Toutes ces nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées en numéraire pour un montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000,-) comme suit:

Actionnaires commanditaires	Nombre d'actions souscrites	Capital Social (EUR)
Società Cattolica di Assicurazione Coop.a.r.l.	3,562.5000	35,625.00
Value Secondary Investments SICAR S.C.A.	1,187.5000	11,875.00
Efibanca S.p.A.	5,937.5000	59,375.00
Romano Consulting S.r.l.	237.5000	2,375.00
CO.RE.FI. Compagnia Fiduciaria S.r.l.	356.2500	3,56.250
GALOTTI S.p.A.	2,137.5000	2,1375.00
GEFICO S.A.	237.5000	2,375.00
Grumus Consultadoria e Marketing Lda	237.5000	2,375.00
Evoluzione Finanziaria S.r.l.	475.0000	4,750.00
V2 Società Semplice	451.2500	4,512.50
Denham Corp.	2,315.6250	23,156.25
Magata Consultadoria e Servicos Lda	1,484.3750	14,843.75
Piena Ltd	1,900.0000	19,000.00
Gregory Venture Ltd. Inc.	1,662.5000	16,625.00
A.Rise & Co S.r.l.	2,280.0000	22,800.00
Investimenti Atlantici S.r.l.	475.0000	4,750.00
Wentcorp Ltd	475.0000	4,750.00
Allianz Private Equity Partners Europa I	1,187.5000	11,875.00
Crown Private Equity Plc	1,187.5000	11,875.00
Sibad International S.A.	712.5000	7,125.00
Total	28,500.0000	285,000.00

Le montant en numéraire de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) et (e) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8 (b). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-seize millions huit cent mille neuf cent quatre-vingt-huit euros cinquante-neuf cents (EUR 96.800.988,59) divisé en neuf millions six cent soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit point huit cinq huit sept (9.676.998,8587) actions de Classe A, trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe B, détenues par les Associés Commanditaires, et une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité.»

(e). «L'Associé Gérant Commandité est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société et à émettre des Actions de Commanditaires supplémentaires conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus, pour un montant total de souscription de un million trois cent cinq mille sept cent soixante-seize euros quarante et un cents (EUR 1.305.776,41).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mars 2011. Relation: EAC/2011/2948. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051647/175.

(110058111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Mekkafood Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 108.209.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la société MEKKAFOOD HOLDING S.à r.l., tenue en date du 11 avril 2011 que:

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société MEKKAFOOD HOLDING S.à r.l. au 41, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011055310/14.

(110060895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Anubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.928.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l. avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011063411/27.

(110071862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Douro Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.251.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighth day of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

1) Mr. Henrique CABRAL MENEZES, financial manager, professionally residing at Rua João de Barros, 438, 4150-416, Porto, Portugal,

here represented by M^e Kristel GILISSEN, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Porto (Portugal), on 7 April 2011;

2) Mr. Gonçalo FARIA, financial manager, professionally residing at Rua D. Cristovão da Gama, 224, 4100-363, Porto, Portugal,

here represented by Mrs. Kristel GILISSEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Porto (Portugal), on 7 April 2011.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons, through their proxyholder, declare to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation (the "Articles") of which they have established as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. - Legal form - Object - Name - Registered office - duration

Art. 1. There is formed among the subscribers and all persons and entities who may become members in future, a company (the "Company") with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present Articles.

Art. 2. The object of the Company is the administration, management and promotion of DOURO SICAV-SIF, an investment company with variable capital – specialised investment fund (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé) (the "Fund") governed by the Luxembourg law dated 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the "2007 Law").

The Company may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, including portfolio management and marketing activities, remaining, however, within the limitations set forth by the 2007 Law and by chapter 16 of the Luxembourg law dated 17 December 10 relating to undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "2010 Law").

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Douro Capital Management S.à r.l.".

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at two hundred and fifty thousand (250,000.-) euro (EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of two hundred fifty (250.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on the basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. In case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of a Board, by the joint signatures of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective Decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the members by the dispositions of Section XII of the 1915 Law related to sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever

the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

Art. 12. The Company shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises indépendant) who shall carry out the duties prescribed by the 2010 Law and the 2007 Law. The independent auditor shall be elected by resolution of the member(s).

Title VI. - Dissolution

Art. 13. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 14. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles, the members shall refer to the 1915 Law.

Subscription and Payment

Mr. Henrique CABRAL MENEZES, prenamed, subscribed for seven hundred fifty (750) shares;

Mr. Gonçalo FARIA, prenamed, subscribed for two hundred fifty (250) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of two hundred fifty thousand (250,000.-) euro is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing persons, acting as partners representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Henrique CABRAL MENEZES, financial manager, born in Lisbon, Portugal, on 25 April 1970, with professional address at Rua João de Barros, 438, 4150-416, Porto, Portugal;

- Mr. Pedro PINHEIRO, financial manager, born in Angola, on 18 December 1971, with professional address at Rua da Lionesa, Centro empresarial da lionesa, 632, 4465-671 Leça do Balio, Portugal;

- Mrs. Hanna Esmee DUER, independent director, born in Gentofte, Denmark, on 7 May 1966, with professional address at 99, Rue Centrale, L-4499 Limpach, Grand Duchy of Luxembourg;

2) The following is appointed independent auditor of the Company until the decision of the member(s) upon the approval of the accounts for the financial year ending in 2011:

The public limited company "DELOITTE S.A.", established and having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 67895.

3) The Company shall have its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties' proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huitième jour d'avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Henrique CABRAL MENEZES, gestionnaire financier, avec adresse professionnelle à Rua João de Barros, 438, 4150-416, Porto, Portugal,

ici représenté par Madame Kristel GILISSEN, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Porto (Portugal), le 7 avril 2011;

2) Monsieur Gonçalo FARIA, gestionnaire financier, avec adresse professionnelle à Rua D. Cristovão da Gama, 224, 4100-363, Porto, Portugal,

ici représenté par Madame Kristel GILISSEN, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Porto (Portugal), le 7 avril 2011.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

STATUTS:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est l'administration, la gestion et la promotion de DOURO SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé (le «Fonds») soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la «Loi de 2007»).

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles pour l'accomplissement de son objet social, y compris des activités de gestion de portefeuille et de commercialisation, dans la mesure où elles restent cependant dans les limites de la Loi de 2007 et du chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée de temps à autres (la «Loi de 2010»).

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Douro Capital Management S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, au Grand Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du Conseil.

Au cas où le Conseil détermine que des développements politiques ou militaires extraordinaires qui interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre ce siège social et les personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille (250.000, EUR) euros, représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250,-EUR) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de(s) associé(s) adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

La Société reconnaît seulement un détenteur par action. En cas de co-propriété, la Société peut suspendre l'exercice de tous droits y relatifs jusqu'à ce qu'une personne soit désignée pour représenter les co-propriétaires envers la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital

social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constituent le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité de voix, le président du Conseil, s'il y en a un, aura une voix prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. La réunion du Conseil tenue par de tels moyens de communication est considéré ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) pour une durée indéterminée et est(sont) investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est(sont) autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus aux associés par les dispositions de la Section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à l'assemblée. Au moins un associé (ou son représentant) sera physiquement présent au siège social de la Société. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication est considéré ayant été tenue au siège social de la Société.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Art. 12. La Société désignera un réviseur d'entreprises indépendant qui exercera les devoirs prescrits par la Loi de 2002 et la Loi de 2007. Le réviseur d'entreprises sera élu par résolution de(s) associé(s).

Titre VI. - Dissolution

Art. 13. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 14. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Sept cent cinquante (750) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Henrique CABRAL MENEZES, préqualifié.

Deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Gonçalo FARIA, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de deux cent cinquante mille (250.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euro (1.500,-EUR).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, les comparants, agissant comme associés représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, déclarent qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Henrique CABRAL MENEZES, gestionnaire financier, né le 25 avril 1970, à Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle au Rua João de Barros, 438, 4150-416, Porto, Portugal;

- Monsieur Pedro PINHEIRO, gestionnaire financier, né le 18 décembre 1971, à Angola, avec adresse professionnelle au Rua da Lionesa, Centro empresarial da Lionesa, 632, 4465-671 Leça do Balio, Portugal;

- Madame Hanna Esmee DUER, administrateur indépendant, née le 7 mai 1966, à Gentofte, Danemark, avec adresse professionnelle au 99, Rue Centrale, L-4499 Limpach, Grand-Duché de Luxembourg;

2) Est nommé réviseur d'entreprise indépendant de la Société jusqu'à la décision de(s) associé(s) lors de l'approbation des comptes de l'année comptable qui prendra fin en 2011:

La société anonyme "DELOITTE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67895.

3) Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. GILISSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2011. LAC/2011/17051. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054271/321.

(110060703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Eden 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.124.199,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.155.

—
EXTRAIT

En date du 22 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris note de la démission de Andrew Guille en tant que gérant de classe B et a décidé de nommer en son remplacement Nathan Lane, né le 6 juin 1977 à Greenbrae, Californie, Etats-Unis, demeurant au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Grande Bretagne, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Geoffrey Henry
- Katia Panichi

Gérants de classe B:

- Isabelle Probstel
- Nathan Lane

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011058918/23.

(110065947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Laurasia Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 15.268.

In the year two thousand and eleven.

On the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company LAURASIA HOLDING S.A., SPF, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 15.268 (NIN 2010 2218 273),

incorporated by deed of the notary André SCHWACHTGEN, then residing in Petange, on the 14th of July 1977, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 237 of October 19, 1977, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the same notary André SCHWACHTGEN on the 2nd of August 1978, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 241 of November 7, 1978;
- by deed of the notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on the 16th of January 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 770 of May 22, 2002;
- by deed of the same notary Frank BADEN on the 20th of March 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 464 of April 29, 2003.
- by deed of the undersigned notary on the 19th of July 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1884 of September 14, 2010.

The corporate capital is set at nine hundred thousand Euro (€ 900.000.-), represented by two thousand (2.000) shares having a par value of four hundred fifty Euro (€ 450.-) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893

represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991

represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAURASIA HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.268 (NIN 2010 2218 273),

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Petange, en date du 14 juillet 1977, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 237 du 19 octobre 1977, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire André SCHWACHTGEN en date du 2 août 1978, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 241 du 7 novembre 1978;

- suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 770 du 22 mai 2002;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 464 du 29 avril 2003;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1884 du 14 septembre 2010.

Le capital social est fixé à neuf cent mille Euros (€ 900.000.-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante Euros (€ 450.-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.
- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991, représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/565. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Référence de publication: 2011051665/188.

(110058317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Investments Global Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.042.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «INVESTMENTS GLOBAL HOLDING S.A. - SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mai 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mai 2011. Relation: EAC/2011/5962.

- que la société «INVESTMENTS GLOBAL HOLDING S.A. - SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42042,

constituée suivant acte notarié du 30 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 71 du 13 février 1993; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 29 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

se trouve à partir de la date du 4 mai 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 février 2011 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011064220/28.

(110071550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

INNCONA S.àr.l. & Cie. Deux cent quarante-cinquième (245.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 160.187.

—
STATUTEN

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft fuhr die Firma INNCONA S.àr.l. & Cie. Deux cent quarante-cinquième (245.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.àr.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.àr.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 150.000,00 Euro ist:

Nachname,Vorname: Heuser, Heinz

Straße: Keltenweg 3

Postleitzahl/Wohnort: 78647 Trossingen

Geburtsdatum/Geburtsort: 20.02.45 /Siegburg

Beruf: Verkaufsleiter

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vor-genommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung, der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h). Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln... die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres.

Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 26. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Vertreten durch den Geschäftsführer

Référence de publication: 2011053393/114.

(110058794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Stamford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.545.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Stamford Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011055552/15.

(110062156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.
